

L'ACTIVITE DE LA L.E.D.F. EN 1926-1927

Les points essentiels sur les quels l'activité de la L. H. D. F. fut portée pendant l'année 1926-27 ont été les suivants :

a) Enfants illégitimes.

La L. H. D. F. n'a manqué aucune occasion qui se présentait pour obtenir quelque progrès dans la législation sur ce sujet. Ayant, appris que le Ministre de la Justice du gouvernement Pangalos avait l'intention d'introduire dans notre code la recherche de la paternité, qui jusqu'à ce moment était interdite, nous avons cru nécessaire de lui soumettre le projet de loi élaboré en commun par la L. H. D. F. et le C. National comme le minimum de nos revendications à ce sujet.

Ainsi le décret du 18 Mai fut publié, basé en grande partie sur notre projet de loi. Le changement de la personne du ministre de la Justice amena aussi un changement dans diverses clauses du décret qui fut remplacé par le nouveau décret du 19 Juillet. Les modifications essentielles étaient : 1) Que les pères d'enfants naturels seraient exempts de toute responsabilité envers ces derniers si, à l'époque où ils avaient été conçus le père était marié légalement avec une autre femme. 2) La puissance rétrograde du décret était limitée. 3) Les conséquences de la reconnaissance de la paternité par le tribunal étaient en rapport avec les conditions de la conception. Dans la plupart des cas le père n'avait d'autre obligation que de pourvoir au maintien de son enfant naturel jusqu'à sa majorité ou même moins.

Notre Ligue a protesté vivement contre cette injustice.

Pendant la session actuelle du Parlement, où tous les décrets du gouvernement Pangalos sont révisés, notre Ligue suit de près le sort de cette loi. Ainsi ayant appris que la Commission parlementaire chargée de reviser définitivement cette loi, se mettrait bientôt à l'oeuvre, nous avons soumis au ministre de la Justice et à tous les députés membres de la commission un memorandum détaillé, par lequel nous demandons l'égalité complète entre les enfants légitimes et illégitimes. Une délégation de la Ligue s'est aussi présentée à la commission pour exposer nos vues. Le président de la Commission ainsi que le rapporteur prêtèrent toute leur attention à nos arguments et se sont déclarés favorablement sur la plupart des points.

b) Travail des femmes.

Nous avons fait à plusieurs reprises des démarches auprès de la Chambre et du Gouvernement pour améliorer les conditions de travail de certaines catégories d'ouvrières. Nous avons envoyé : 1) un memorandum à la Chambre et aux chefs des différents partis politiques pour assurer une pension suffisante aux infirmières militaires qui ont souffert au service de l'armée et sont devenues incapables au travail. 2) Un memorandum concernant le chômage de plus de 2,500 ouvrières qui, après 30 ans de travail, ont été dépourvues de leur

gagnepain par un contrat entre l'état et un patron qui, pour effectuer plus de gains, emploie des mineures à salaire bas. 3) Nous avons soumis un rapport sur le travail des ouvrières en général et en particulier de celles des fabriques de tapis, à Mr Albert Thomas à l'occasion de sa visite à Athènes, et nous lui avons exposé personnellement les mauvaises conditions de travail des femmes et l'exploitation des enfants surtout dans les entreprises qui emploient des réfugiées d'Asie Mineure. Nos informations ont produit une vive impression à Mr Thomas qui en a pris note et en a fait mention à une réunion organisée à Paris par les organisations féministes.

En général la Ligue étudie toutes les questions concernant le travail des femmes, ouvrières, employées, institutrices. Nous avons fait une vive propagande auprès de ces dernières pour se faire représenter par des femmes à la conférence annuelle de la Fédération des instituteurs. Notre propagande a eu de bons résultats, et plusieurs femmes représentantes ont été élues.

c) Droits politiques.

Notre activité très intense pour obtenir quelque sanction constitutionnelle de nos droits politiques a eu pour résultat une note explicative qui a été ajoutée à l'article 5 de la Constitution, selon laquelle le corps législatif a le pouvoir d'accorder aux femmes leurs droits politiques.

d) Education.

1) Nous avons protesté vivement contre la réaction organisée contre la réforme de l'éducation, réaction qui a eu déjà des résultats déplorables. Nous avons toujours envisagé cette réforme comme un point d'appui très solide pour nos revendications féministes.

2) Nous avons présenté au Ministre de l'Agriculture un rapport sur l'éducation agricole-ménagère des femmes. Le Ministre a pris en considération nos propositions et nous a promis de les soumettre à la Commission qui élaborera le projet de loi sur l'éducation agricole.

e) Ecole professionnelle pour employées.

L'école du soir pour employées fondée l'année passée par notre Ligue a fonctionné aussi cette année régulièrement avec les cours suivants : 1) La deuxième classe de l'école commerciale secondaire, comprenant un programme d'enseignement d'une durée de deux heures tous les jours, de 7 à 9 p. m. 2) Des cours indépendants de sténographie, langues étrangères (Anglais et Français) et correspondance commerciale.

Des conférences ont été organisées une fois par semaine sur des sujets d'hygiène et de législation sociale. Pendant le cours de cette année le nombre des élèves inscrites a été 130.